

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL  
POUR L'ASSAINISSEMENT DE  
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 7 mars 2024

**Délibération n° 2024-001  
Séance du 5 mars 2024**

-----  
Approbation du procès-verbal de la  
réunion du Bureau en date du  
7 novembre 2023  
-----

**Le Bureau,**

Vu les articles L. 5421-1 et L. 3121-14-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal de la réunion du Bureau en date du 7 novembre 2023,

**Après en avoir délibéré**

**Article unique** : Approuve le procès-verbal de la réunion du Bureau en date du 7 novembre 2023,  
ci-joint.

**Le Président**

  
**François-Marie DIDIER**

**PROCÈS-VERBAL DU BUREAU**  
Séance du 7 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 novembre à 14 heures, le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni au siège du SIAAP, 2, rue Jules César, à Paris, 75 012, sous la présidence de Monsieur François-Marie DIDIER.

Nombre de membres en exercice : 16

**Étaient présents à l'ouverture de la séance : 12**

Monsieur Belaïde BEDREDDINE  
Monsieur Jean-Didier BERTHAULT  
Monsieur Philippe DALLIER  
Madame Rachida DATI  
Madame Frédérique DENIS  
Monsieur François-Marie DIDIER  
Madame Chantal DURAND  
Monsieur Jérôme GLEIZES  
Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE  
Madame Nadia MOUADDINE  
Madame Déborah MÜNZER  
Monsieur Karim ZIADY

**Étaient excusés ou absents :**

Monsieur Hamid CHABANI  
Madame Josiane FISCHER  
Madame Inès de RAGUENEL  
Monsieur Germain ROESCH

**Était représentée :**

Madame Inès de RAGUENEL donne pouvoir à Monsieur Belaïde BEDREDDINE

**Assistent en outre à la séance :**

Monsieur Jean LAUSSUCQ	Directeur de Cabinet
Monsieur Richard BUISSET	Directeur Général
Monsieur Hervé CROUX	Directeur Général Adjoint chargé des Ressources
Monsieur Christophe DEJOIE	Directeur Général Adjoint chargé de la Prospective
Monsieur Émeric LABEDAN	Directeur Général Adjoint chargé de l'Exploitation
Madame Sylvie VILLETTE	Responsable du Service des Assemblées Délibérantes

Les membres présents, formant le quorum requis au sein du Conseil d'Administration, peuvent délibérer valablement, en vertu de l'article L. 3121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

## SOMMAIRE

B2023/147P – Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau en date du 26 septembre 2023

B2023/151D – Protocole d'accord transactionnel avec la société LYRECO FRANCE

B2023/168D – JOP 2024 – Station THOMOUX – Acquisition d'une parcelle sise 196 Rue Paul et Camille Thomoux à Neuilly-sur-Marne (lot AB-179a)

B2023/154D – Adhésion au Cluster EMS Île-de-France

Information sur le compte-rendu des décisions prises par le Président, par délégation du Conseil d'Administration, en matière de marchés publics

La séance est ouverte à 14 heures sous la présidence de M. François-Marie DIDIER.

**M. le Président.** — Bonjour à tous. Nous avons le quorum, donc je vous propose que l'on commence, même si l'ordre du jour n'est pas très long. Je vais procéder à l'appel du Bureau.

*Il est procédé à l'appel et le Président donne les pouvoirs.*

**M. le Président.** — Nous aurons un Conseil d'Administration où j'évoquerai tout à l'heure certains points d'actualité concernant notre syndicat devant tous les administrateurs, si vous le voulez bien. Passons à l'examen de l'ordre du jour qui, comme je l'ai dit, est assez court. Il y a quatre délibérations.

**B2023/147P – Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau en date du 26 septembre 2023**

**M. le Président.** — La première concerne évidemment l'approbation du procès-verbal de notre précédent Bureau qui s'est tenu le 26 septembre dernier. Y a-t-il des observations ? Sinon, je vous propose de l'adopter.

*Il est procédé au vote.*

*La délibération est adoptée.*

**B2023/151D – Protocole d'accord transactionnel avec la société LYRECO FRANCE**

**M. le Président.** — Cette délibération permet d'autoriser le SIAAP à conclure un protocole transactionnel avec l'un de nos prestataires, INTERSAFE France, qui a fusionné avec la société LYRECO France pour une prestation qui avait effectivement été réalisée dans le cadre d'un marché conclu en amont de cette fusion. Il est donc proposé un montant à régler de 2 944,80 € TTC, qui correspond au montant TTC de la facture en question. S'il n'y a pas d'observation, je vous propose également d'approuver cette délibération.

*Il est procédé au vote.*

*La délibération est adoptée.*

**B2023/168D – JOP 2024 – Station THOMOUX – Acquisition d'une parcelle sise 196 rue Paul et Camille Thomoux à Neuilly-sur-Marne (lot AB-179a)**

**M. le Président.** — Cette délibération concerne la station THOMOUX dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, et l'acquisition d'une parcelle aux 196 rue Paul et Camille Thomoux à Neuilly-sur-Marne, lot AB-179a. Nous avons déjà eu l'occasion d'adopter plusieurs délibérations relatives au chantier mené par les équipes du SIAAP sur les bords de la Marne à Neuilly-sur-Marne en Seine-Saint-Denis, la rive droite, et à Noisy-le-Grand, rive gauche. Dans le cadre de ces travaux, le SIAAP doit se porter acquéreur d'une parcelle appartenant à l'État et sur laquelle notre local technique se situe, et qui restera dans le domaine public. Il s'agit d'une parcelle de 203 m<sup>2</sup> au prix de 81 200 € selon l'estimation des domaines. S'il n'y a pas d'observation, là encore, je vous propose d'approuver cette délibération.

*Il est procédé au vote.*

*La délibération est adoptée.*

**B2023/154D – Adhésion au Cluster EMS Île-de-France**

**M. le Président.** — La dernière délibération concerne l'adhésion au cluster EMS Île-de-France, le cluster Eau, Milieux et Sols. Cette délibération permet d'adhérer à ce cluster scientifique qui nous permettra d'assurer la diffusion du travail de recherche du SIAAP dont on évoquera tout à l'heure les grands axes pour 2024 lors du Conseil d'Administration. Je précise que dans ce cluster il y a d'autres entités publiques comme la Métropole, la Ville de Paris, le département des Hauts-de-Seine. Nous aurons une meilleure visibilité sur nos actions en matière de recherche, qui sont évidemment très importantes et menées depuis de nombreuses années. S'il n'y a pas d'observation, je vous propose de l'approuver.

*Il est procédé au vote.*

*La délibération est adoptée.*

**Information sur le compte rendu des décisions prises par le Président, par délégation du Conseil d'Administration, en matière de marchés publics**

**M. le Président.** — Je voudrais vous faire un point d'information sur le compte rendu des décisions prises par moi-même, par délégation du Conseil d'Administration, en matière de marchés publics. Je propose que ce point soit porté à votre connaissance lors du Conseil d'Administration.

Le prochain Bureau, en amont du Conseil, aura lieu le mardi 19 décembre 2023 à 14 heures.

Nous allons regarder un petit film, il y a une campagne de communication menée actuellement sur BFM Paris. Cela s'appelle : « *Le saviez-vous ?* ». En gros, il s'agit des dix grands thèmes propres au SIAAP qui sont synthétisés dans de petits clips de deux minutes. Ces éléments sont intéressants. Il y a évidemment le biogaz et toutes les actions qui sont menées par le SIAAP. Évidemment, ces vidéos seront à notre disposition pour pouvoir les utiliser et présenter nos différents métiers.

*La séance est levée à 14 heures 20.*

**Le Président**

**Signé : François-Marie DIDIER**